

## **Motion 2088**

### **Personnel de l'Etat : définir des priorités, réduire les charges**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'état des finances cantonales est préoccupant : la dette s'élèvera fin 2012 à 11,4 milliards de francs et le déficit atteint 349 millions ;
- que le service de la dette (intérêts versés aux banques) s'élève à 247 millions de francs, alors même que les taux sont historiquement bas ;
- que la fusion des caisses de pension du personnel de l'Etat (CIA-CEH) coûtera, en l'état, 120 millions supplémentaires par an au contribuable genevois ;
- que les charges de personnel de l'Etat de Genève s'élèvent en 2012 à 2,178 milliards de francs sur un budget total de 8,011 milliards ;
- que Genève est deuxième au classement des cantons connaissant le plus fort taux d'emplois publics ;
- que le Conseil d'Etat ne prévoit, dans son plan financier quadriennal 2012-2015, qu'un objectif de réduction des charges très général portant sur « la globalité des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions »,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en œuvre un programme de réduction des charges de personnel ;
- à atteindre une réduction moyenne des charges de personnel de 1 % par an, dès l'élaboration du projet de budget 2014 et pour les quatre années suivantes ;
- à opérer les arbitrages et à définir les priorités nécessaires, entre les seize politiques publiques et au sein d'une même politique publique, afin d'atteindre cet objectif ;
- à présenter au Grand Conseil, indépendamment du budget, un bref rapport intermédiaire après deux ans, faisant notamment état des économies réalisées, du fonctionnement des services concernés et du potentiel d'économies non encore exploité ou exploré, puis un rapport général après cinq ans.